

**Location-entretien de vêtements de travail
Avenant n°1 au marché ANETT DEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la société ANETT DEUX est titulaire d'un marché de location-entretien de vêtements de travail conclu en 2009 pour une durée de 3 ans.

Ce marché a été conclu sur la base des estimations de la Ville de Dieppe. Or il ressort de la prise de mesures des agents effectuée par la société que certaines prestations doivent être complétées et/ou modifiées. Les principales modifications sont les suivantes :

SLA :

⇒ 21 coupe vents : 95 euros HT par mois

Agents qui assurent de la manutention et du travail spécifique électricité (3 agents) et soudure (1 agent); il a donc été demandé pour ces agents des vêtements spécifiques :

⇒ pantalon et veste d'électricien : 39,07 euros HT par mois

⇒ pantalon et veste soudeur : 9,04 euros HT par mois

Sports :

⇒ 3 tee-shirts haute visibilité pour 39 agents : 168,82 euros HT par mois

Services techniques :

⇒ pantalon et blouson électricien pour 9 agents : 162,32 euros HT par mois

Le coût mensuel de location passe de 6 518 euros HT à 7 106,77 euros hors taxes soit une augmentation de 9,03 %

De plus, afin de ne pas dénaturer l'offre de prix de la société, qui inclut l'amortissement des tenues sur une durée de 3 ans, les parties conviennent que le temps écoulé entre la notification et la passation de la commande ne peut impacter la durée du marché.

Par conséquent, le démarrage de la prestation est réputé commencer à compter de la réception du premier bon de commande au siège de la Société (20 juillet 2009).

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 août 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 09.136.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.